



REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

*Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de
Réglementation Pharmaceutique*

Le Directeur Général

00604025

N° _____ MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG *AAD*

Dakar, le *10 MAI 2025*

Objet : Rappel de lots de la spécialité **BUPITROY 20mg/4ml**, Boite de 5 ampoules injectables

Monsieur le Pharmacien Responsable,

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots du produit anesthésique **BUPITROY 20mg/4ml**, boite de 5 ampoules injectables, il s'agit de la Bupivacaine des laboratoires Troïka Pharmaceutique. Cette mesure est prise pour mener des investigations suite à des remontées d'événements indésirables graves.

Ainsi, il est demandé à la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA) de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire,
Monsieur le Pharmacien Responsable, à l'assurance de ma parfaite collaboration.

Destinataires :

PNA

STRUCTURES SANITAIRES

A

Monsieur le Pharmacien Responsable de la PNA

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB



Alassane Mbaengue